

Paris, le 6 juillet 2018

## **Comité de suivi décroisement des postes SR du 5 juillet 2018**

Pour la DRH, c'est une dernière réunion avant la période estivale, il reste quelques discussions localement sur le thème du décroisement des postes SR mais sans réel problème.

Les listes nominatives des agents à décroiser, comme cela était précisé dans la note de gestion devaient être remontées au 30 juin dernier. En raison du retard pris pour la diffusion de la note un délai supplémentaire a été accordé. La DRH nous assure que les chiffres présentés arrêtés au 3 juillet sont proches de la réalité. Des tableaux mis à jours seront envoyés aux OS dès la semaine prochaine.

Les Comités Techniques locaux prévus par la note du 23 avril 2018 se sont déroulés au printemps sans remonter de questions particulières de la part des représentants des OS locales (le tableau joint à la présentation doit être mis à jour rapidement par le MTES).

Le sentiment des OS est que cette seconde phase du décroisement est plus laborieuse que la première, l'exercice de reconfiguration des postes nécessaire a entraîné d'autres difficultés que celles rencontrées en 1ère phase. Certains agents n'ont pas fait le choix définitif sur la position et une dizaine de cas liés à des situations particulières sont en cours de résolution.

La cible à décroiser en deuxième phase de 232,5 ETP est pratiquement atteinte avec 221,6 décroisés au 3 juillet. Sur ces postes décroisés, 45 postes sont actuellement vacants et seront proposés via la BIEP par le ministère de l'Intérieur, le MTES continuera à diffuser la liste des postes vacants auprès de ses agents.

Les agents du MTES ne seront plus prioritaires lors de l'examen des candidatures à partir de 2019. Ce qui est un premier pas de l'administration vers la revendication du SANEER, l'attribution de ces postes aux seules CAP des IPCSR et DPCSR.

Parmi les agents dont les postes ont été reconfigurés, certains resteront au ministère de l'écologie. Les organisations syndicales renouvellent leur demande pour que les mêmes garanties de gestion RH et de rémunérations soient appliquées.

La DSR restera en appui des sujets RH pour la continuation de toutes les missions qui lui incombent notamment avec les préfetures à qui il sera demandé de se mettre en relation avec les DDI pour l'accueil des agents décroisés si nécessaire.

Des postes continueront à être proposés aux agents en sortie des écoles du ministère de

l'écologie.

Les formations actuellement assurées par le CEREMA pour le MTES continueront à être proposées aux agents à l'identique mais pour le compte du MI et dans ses locaux.

Les agents en provenance d'autres ministères et en PNA au MTES seront décroisés directement de leur ministère d'origine vers le MI après un retour « administratif » dans leur ministère d'appartenance.

L'UNSA souhaite que des actions soient menées par le MI auprès des préfetures et des DDI pour favoriser l'information des agents nouvellement décroisés quelque soit la position statutaire choisie (pour les promotions, l'intégration, etc..).

S'agissant de la position des agents en PNA, suite à la première phase du décroisement, et qui souhaitent changer leur position statutaire par un détachement voire leur intégration, les décisions sont prises au niveau de la DRH et c'est la DDT qui transmet la décision du MI. Les agents ne se verront pas opposer de refus de la part du MI.

L'UNSA -Développement Durable s'interroge sur la légitimité que conserveraient les DREAL dans l'élaboration du dialogue de gestion pour le BOP sécurité routière.

La réponse de l'adjoint au directeur RH est claire, les DREAL n'ont plus vocation à intervenir pour l'élaboration et la réalisation du dialogue de gestion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'UNSA fait remarquer que cela correspond à une part importante de l'activité des agents affectés en DREAL.

L'UNSA-Développement Durable évoque ensuite le corps des contrôleurs des services techniques de l'intérieur. Ce corps d'environ 600 agents n'a rien de comparable avec le corps des TSDD du MTES. Les CST étant essentiellement affectés au soutien des services du MI. Quelles sont les perspectives d'évolution pour les agents qui n'ont pas choisi la PNA ? Pour prétendre à une promotion, il faut une spécialité, quand sera créée la spécialité « surveillance, prévention et maîtrise des risques » sensée accueillir les TSDD décroisés ?

L'adjoint au DRH du MI nous informe qu'un projet sur ce sujet sera présenté aux OS du MI le 19 juillet prochain et qu'il faut envisager une évolution positive dans ce corps qui se développe en fonction des besoins des forces de police.

